

Réponse de Nicolas SARKOZY

16 avril 2012

Lors de mon intervention devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 septembre dernier, j'ai proposé que l'on travaille à une résolution assurant à la Palestine un statut d'État observateur au sein de l'ONU. Je continue à penser qu'une telle résolution constituerait une avancée décisive vers la reconnaissance d'un État palestinien, sans créer de confrontation diplomatique majeure. Dans le contexte actuel, une démarche au Conseil de sécurité déboucherait à l'inverse sur un blocage, dont les conséquences pourraient s'avérer extrêmement dommageables, non seulement au processus de reconnaissance d'un Etat palestinien mais à l'ensemble des négociations de paix.

Partie1

Cette position n'implique nullement que la France se prononce en faveur du statu quo. Bien au contraire, je souhaite poursuivre le travail engagé en vue de la reconnaissance internationale d'un Etat palestinien. C'est pourquoi, dans le prolongement de la démarche proposée par la France à l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai souhaité que la France soutienne l'adhésion de la Palestine à l'UNESCO. Acquis le 31 octobre 2011, cette adhésion me paraît à la fois prometteuse pour l'avenir et significative de l'évolution irréversible qui est aujourd'hui engagée. L'UNESCO a, en effet, pour vocation de travailler à la construction en commun d'une culture de la paix au sein de la communauté internationale. Cette ambition revêt bien évidemment une importance toute particulière pour la Palestine.

Partie2

[VOIR L'INTÉGRALITÉ DES RÉPONSES DES CANDIDAT\(E\)S.](#)

- **Emplacement :** Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Campagnes](#) > [Campagnes passées](#) > [Election présidentielle 2012](#) > [Entrée de l'État palestinien aux Nations unies](#) >
- **Adresse de cet article :** <https://stopcolonies.fr/Reponse-de-Nicolas-SARKOZY-2482>